Travail illégal : 15 salons de coiffure africains contrôlés, 14 en infraction

19/02/2009 à 20h51

Quinze salons de coiffure africains parisiens du 10e arrondissement ont été récemment contrôlés par le Comité opérationnel de lutte contre le travail illégal (Colti) qui a constaté des situations irrégulières dans quatorze d'entre eux, a annoncé jeudi le parquet de Paris.

Au total, ces contrôles opérés les 10 et 12 février rue du Château et boulevard de Strasbourg, ont révélé la présence de 37 salariés dissimulés dont **26 étrangers sans titre de séjour**, a-t-on précisé de même source.

Outre les infractions au droit des étrangers et à la législation du travail, les enquêteurs ont également mis la main sur des **objets contrefaits et d'autres susceptibles de provenir d'un vol dans un hôpital** (patch antidouleur).

Quatre personnes, déférées au parquet le 12 février et jugées en comparution immédiate, ont été condamnées à des peines allant de 2 mois avec sursis et 400 euros d'amende à 1 an ferme avec mandat de dépôt et 1.600 euros d'amende. Trois autres personnes comparaîtront devant le tribunal correctionnel le 11 mai.

Parallèlement, des investigations sont menées dans le cadre de deux procédures ouvertes pour **"escroquerie à la boule de neige"** (selon laquelle les premiers investisseurs sont payés par les seconds, les seconds par les troisièmes et ainsi de suite).

Source : AFP via Yahoo (merci à Tuquoque)